

Comment y participer ?

Chaque enseignant dispose d'un capital de 12 jours par an, pour congés de formation syndicale avec traitement intégral.

Ce droit n'est assorti que d'une seule contrainte : le dépôt auprès du chef d'établissement d'une demande d'autorisation d'absence (modèle ci-dessous), un mois au moins avant la date prévue du stage.

MODÈLE D'AUTORISATION D'ABSENCE

(A reproduire à la main, à déposer ou à envoyer dans votre établissement au moins un mois à l'avance : pensez-y **avant le départ en vacances de la Toussaint !**)

Nom, Prénom, Grade et Fonction
Etablissement

Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles

Sous couvert de M : (1)

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 29 novembre 2012 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Arcueil.

Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O du 5.293).

Signature

(1) : Nom et fonction du chef d'établissement de votre RAD ou de votre AFA, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique. Si vous êtes affecté(e) en suppléance, veuillez à prévenir également le chef de votre établissement d'exercice.

STAGE TZR de 9h30 à 17 h LE JEUDI 29 NOVEMBRE 2012

À la section académique du SNES Versailles
à Arcueil

3, rue Guy Gouyon du Verger
(RER B : station Arcueil-Cachan)

En présence de commissaires paritaires du SNES

Le changement après une politique qui a placé le système de remplacement au bord de la rupture ?

La politique menée ces cinq dernières années par le précédent gouvernement a conduit à une crise du remplacement sans précédent.

Les TZR affectés à l'année connaissent des conditions de travail pires que jamais : affectations sur plusieurs établissements dans des disciplines jusque là épargnées, pression des inspecteurs et des chefs d'établissement, etc. Pour les autres, en nombre insuffisant pour assurer les besoins en suppléance, les affectations hors-zone se multiplient déjà.

Après cinq années de suppressions de postes au nom du dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, l'Education nationale est annoncée comme sanctuarisée en termes de budget. Quelles perspectives pour les titulaires remplaçants ?

Le remplacement, un besoin permanent du service public ; respecter et revaloriser les fonctions des TZR, une exigence.

Dans ce contexte, vous informer de vos droits et de vos obligations est déterminant : à quelles indemnités avez-vous droit ? Que peut vous imposer l'Administration ?...

Améliorer vos conditions d'emploi, imposer le respect des statuts et du métier est indissociable de la défense et de la promotion d'un service public d'Education ambitieux : quelles revendications pour revaloriser et rendre attractives les fonctions de TZR ? Quelles actions pour lutter contre une politique qui a fait de la casse de l'Ecole et des statuts un objectif ?

Mutations inter/intra/phase d'ajustement

Ce stage aura lieu quelques semaines après la sortie de la note de service sur les mutations. Les commissaires paritaires vous présenteront les principes, les règles du mouvement, les stratégies possibles...

Coupon réponse à renvoyer par courrier au SNES Versailles, 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94 112 Arcueil cedex. **Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne** sur notre site www.versailles.snes.edu **ou par mail** en écrivant à stages@versailles.snes.edu

Nom et prénom :

Catégorie :

Etablissement :

Adresse personnelle :

..... Email :

Téléphone : Email :

Participera au stage TZR du jeudi 29 novembre 2012.